

COMITÉ TERRITORIAL DU BÉARN DE PELOTE

Assemblée Générale Extra Ordinaire 2016

PROCÈS VERBAL

SOCIÉTÉS	Représentées par MM.	Autres
Section Paloise	Absent	
P. C. Orthézien	Etchemendy	
Stade Salisien	Absent	
Les Jeunes de St Martin Salies	Procuration Morand	
P. C. Lourdais	Nogaro	
U. S. Sauveterrienne	Pouvoir Lataste	
P. C. Aspois	Absent	
P. C. Pardisien	Vignasse	
Navarrenx Pelote	Hagolle	Tauzin
A. S. Baretounaise	Absent	
U. S. Coarraze-Nay	Pouvoir Gouaillard	Birou Vissières
U. S. V. Gelosienne	Absent	
P. C. Maslacquais	Absent	
S. O. Maubourguetois	Absent	
E. S. de Lembeye	Absent	
A. S. C. de Laroin	Absent	
Messier Sport Oloron	Absent	
Avenir de Bizanos	Pouvoir Lolibé	
ASPTT – Pau	Absent	
P. U. Monassut	Pouvoir Moura	
La Pala Gantoise	Absent	
Foyer Rural de Mont	Pouvoir Etchart	
P. C. d'Ossau	Absent	
Morlaàs P. C.	Pecchioli	Camborde
A. S. C. Pontiacq Lamayou	Absent	
Lescar P. C.	Tamos	Boulaud
La Pelote Ogeuloise	Salle	Laberdesque
P. C. de l'Ousse	Morand	
Beaumont Pau Lotari	Absent	
Billère P. C.	Biben	
P. C. Oloronais	Ducap	Ducap
La pelote Jurançonnaise	Mercader	
P. C. de Ger	Procuration Peyraube	
Pelote Lasseuboise	Peyraube	
A. P. Burotienne	Procuration Pecchioli	
Les Amis de la Pelote Serres Castet	Absent	
Pelote en Ortes	Absent	
C. P.B. B. – Moumour	Peyré	
P. A. Lacq-Audéjos	Absent	
Esquiule A. C.	Absent	
21 représentés : 126 voix		
Total : 40 sociétés : 204 voix		

Début de séance à 9h35.

Le Président Gilles Lolibé ouvre la séance et remercie les différents représentants des institutions d'être présents.

Suite à l'appel des sociétés et des porteurs de voix, il déclare que le quorum étant atteint, la séance peut donc se tenir normalement.

20 clubs présents ou représentés pour 120 voix portées sur 40 que compte la Ligue du Béarn.

Le président présente les évolutions proposées sur les statuts de la Ligue du Béarn dont les principales sont présentées ci-dessous :

- La ligue du Béarn devient Comité Territorial du Béarn de Pelote
- Un quota de représentantes féminines au sein du comité directeur est ajouté. Alain Dassé, président de la Ligue d'Aquitaine, précise que le texte officiel indique que la représentativité féminine doit approcher les 25% des licenciés féminines.
- Un pouvoir financier sur la révision des tarifs du conseiller en développement est ajouté afin de suivre l'évolution des charges
- Une alternative à la procédure d'élection du Président du Comité Territorial est proposée :
 - Procédure actuelle : élection d'une liste & élection du Président à l'AG électorale
 - Procédure proposée : élection d'une liste puis nomination du Président lors d'un Comité DirecteurLa procédure actuelle est conservée.

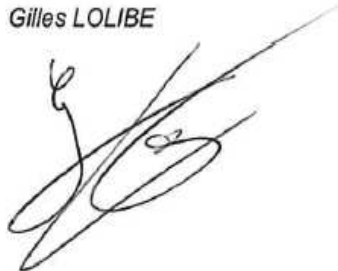
Les statuts sont votés à l'unanimité.

Fin de séance à 10h00.

Fait à Pau, le samedi 1^{er} Octobre 2016

*Le Président
général*

Gilles LOLIBE



La Secrétaire

Morgane CHEVALIER



COMITÉ TERRITORIAL DU BÉARN DE PELOTE

Assemblée Générale Ordinaire 2016

PROCÈS VERBAL

SOCIÉTÉS	Représentées par MM.	Autres
Section Paloise	Absent	
P. C. Orthézien	Etchemendy	
Stade Salisien	Absent	
Les Jeunes de St Martin Salies	Procuration Morand	
P. C. Lourdais	Nogaro	
U. S. Sauveterrienne	Pouvoir Lataste	
P. C. Aspois	Absent	
P. C. Pardisien	Vignasse	
Navarrenx Pelote	Hagolle	Tauzin
A. S. Baretounaise	Absent	
U. S. Coarraze-Nay	Pouvoir Gouaillard	Birou Vissières
U. S. V. Gelosienne	Absent	
P. C. Maslacquais	Absent	
S. O. Maubourguetois	Absent	
E. S. de Lembeye	Absent	
A. S. C. de Laroin	Absent	
Messier Sport Oloron	Absent	
Avenir de Bizanos	Pouvoir Lolibé	
ASPTT – Pau	Absent	
P. U. Monassut	Pouvoir Moura	
La Pala Gantoise	Absent	
Foyer Rural de Mont	Pouvoir Etchart	
P. C. d'Ossau	Absent	
Morlaàs P. C.	Pecchioli	Camborde
A. S. C. Pontiacq Lamayou	Absent	
Lescar P. C.	Tamos	Bounaud
La Pelote Ogeuloise	Salle	Laberdesque
P. C. de l'Ousse	Morand	
Beaumont Pau Lotari	Absent	
Billère P. C.	Biben	
P. C. Oloronais	Ducap	Ducap
La pelote Jurançonnaise	Mercader	
P. C. de Ger	Procuration Peyraube	
Pelote Lasseuboise	Peyraube	
A. P. Burosienne	Procuration Pecchioli	
Les Amis de la Pelote Serres Castet	Absent	
Pelote en Ortes	Absent	
C. P.B. B. – Moumour	Peyré	
P. A. Lacq-Audéjos	Absent	
Esquiule A. C.	Absent	
21 représentés : 126 voix		
Total : 40 sociétés : 204 voix		

En présence des invités :

M.Echeverria, Président de la Fédération Française de Pelote Basque
M. Superville Trésorier de la FFPB
M. Dufourg Secrétaire Général de la FFPB
M. Garaicoechea Président de la Ligue de Côte d'Argent représenté par M. Trébuçq
M. Dassé Président de la Ligue Nouvelle Aquitaine de pelote basque et de la Ligue des Landes
M. Bayrou Maire Pau représenté par M. De Proyard
M.Cazadebat, représentant Pyrénées Presse

Début de séance à 10h05.

Le Président Gilles Lolibé ouvre la séance et remercie les différents représentants des institutions d'être présents.

Il présente ensuite le bilan de cette quatrième année de mandat, année difficile où les représentants des sous-commissions sont trop souvent seuls pour monter les championnats & les juges arbitres difficiles à trouver pour couvrir l'ensemble de nos parties.

Suite à l'appel des sociétés et des porteurs de voix, il déclare que le quorum étant atteint, la séance peut donc se tenir normalement.

21 clubs présents ou représentés pour 126 voix portées sur 40 que compte la Ligue du Béarn.

Présentation du Rapport d'Activité qui est adopté, par la suite, à l'unanimité.

Morgane Chevalier, Secrétaire Générale détaille dans les grandes lignes le Rapport d'Activité, celui-ci ayant déjà été envoyé par mail à tous les clubs.

Sur les Effectifs : 2829 licenciés, au 1^{er} janvier 2015 – 133 de plus qu'en 2014 - 40 sociétés affiliées à la Ligue du Béarn - Les catégories séniors, juniors et cadets sont en baisse. Les catégories minimes, benjamins et poussins sont à la hausse. La licence loisirs progresse.

Pour la Commission Administrative : il est présenté les mouvements des licences sur l'année 2015-2016 ainsi qu'un rappel des dates limites de dépôt des demandes d'extensions/mutations avec l'ajout d'une nouvelle date pour le dépôt des demandes d'extensions et de mutations le 1er décembre.

Sur le Fonctionnement Administratif de la Ligue : Les diverses missions incombant au secrétariat sont menées à bien grâce à la bonne entente et la collaboration entre les différentes personnes concernées. Mme Alexandra Bounaud assure la diffusion de tous les documents nécessaires à la bonne marche des compétitions. Elle est présente au siège de la Ligue du lundi au vendredi et gère le quotidien à la satisfaction générale.

La gestion efficace et précise des finances est une véritable assurance pour l'avenir de la Ligue du Béarn et donc indirectement pour celui des clubs béarnais.

Sur le plan Sportif en Béarn : 15 Spécialités ont été pratiquées par les clubs de la Ligue en 2015-2016 - 3 avec le Pays Basque et 1 avec les Landes. Ce sont 1181 équipes et 63 joueurs individuels qui auront disputés 106 championnats du Béarn pour la saison 2015-2016. 37 équipes auront porté les couleurs Béarnaises dans 16 Championnats du Pays Basque ou Landes. Pour la saison 2015-2016, il aura fallu 25 journées de Finales pour attribuer les titres Béarnais en 18 lieux différents. L'organisation aura été assurée par 18 sociétés.

Le palmarès démontre que 30 sociétés sont représentées en finales. Le P. C. Oloronais conserve la tête du classement, il devance la Section Paloise et Pelote Lasseuboise.

Sur le plan Sportif en National :

En championnats d'hiver 2015-2016, 24 Titres nationaux pour la Ligue (soit 3 de plus, 21 pour la saison 2014-2015) et en championnats d'été 2016, 5 Titres nationaux pour la Ligue (soit autant que pour la saison 2015).

10 clubs ont représentés la Ligue du Béarn en championnat de France hiver et été. Pelote Lasseuboise, Section Paloise et Foyer Rural de Mont se partagent le podium de cette saison.

Jean Laberdesque, pour la commission Sportive Générale, indique que le fonctionnement de la Commission Sportive Générale & des sous commissions a été satisfaisant et félicite tous les présidents et membres des sous commissions sportives pour l'excellent travail réalisé cette année.

Les résultats sportifs sont stables et excellents au niveau des jeunes à l'internationale. Il s'inquiète toujours pour l'avenir du joko garbi.

Il revient sur la mise en place du championnat jeune de gomme pleine cette année et rappelle que ce championnat a été créé à condition que les écoles de pelote développe en parallèle les disciplines internationales : gomme creuse, paleta cuir et frontenis.

Il souligne la difficulté qui est apparue pour l'établissement du calendrier fédéral et suggère qu'il soit établi en Janvier pour la place libre et en avril pour les compétitions d'hiver.

Il déplore également que le xare ait été supprimé en coupe du Monde et souhaite que la FFPB parvienne à convaincre les instances internationales de le réintégrer pour le prochain championnat du monde.

Jean-Louis Juliat pour la Commission des Juges Arbitres, indique qu'il déplore que personne n'ait pris la relève de Christian Lagourgue au sein de la Présidence de la commission fédérale des arbitres ainsi que le peu d'intérêt et de considération de la FFPB.

Sous-commissions

Joël Peyraube déplore le manque de féminines pour les spécialités de gomme creuse / frontenis bien que ces disciplines leur soient adaptées.

Il est également demandé à la FFPB la possibilité de retarder les inscriptions à fin septembre / mi-octobre pour les jeunes afin de laisser le temps aux écoles de pelote de reprendre la saison.

Présentation du Rapport Financier qui est adopté, par la suite, à l'unanimité.

André Gouaillard, Trésorier Général de la Ligue du Béarn, Assisté par Michel Urbistondo et Alexandra Bounaud.

L'exercice comptable commence le 1er septembre 2015 et se termine le 31 août 2016. L'exercice a donc une durée d'un an.

L'équipe qui a permis de présenter les comptes est composée de notre Trésorier-adjoint Michel Urbistondo qui a réalisé tout le travail d'enregistrement des documents sur notre logiciel EBP.

Notre Secrétaire, Alexandra Bounaud, a classé les pièces justificatives, géré les remises de chèques, élaboré et envoyé les appels d'engagements et elle a assuré le suivi des mutations et des extensions.

Enfin, pour ma part, j'ai procédé à la révision des comptes, aux travaux d'inventaire et à la production du bilan, du compte de résultat, du rapport financier et du budget prévisionnel.

Le compte de résultat fait apparaître un déficit de **2 782,72 €** qui évolue très peu par rapport à l'exercice 2014-2015 où il atteignait 2 695,24 €.

Cela s'explique notamment par la stabilité du total des charges d'exploitation (68 345 €) malgré une hausse des charges de personnel de 1 520 €.

Au niveau des produits, les subventions reçues sont en baisse (-7 414 €) mais les recettes des interventions de notre Conseiller en développement ont plus que doublé (+3 084 €) soit une augmentation de 115 % .

La **trésorerie** passe de 171 217,69 € au 31 août 2015 à **168 674,70 au 31 août 2016**, soit une diminution de 2 542,99 €.

Elle se décompose ainsi :

33 694,30 € sur le compte courant

81 297,11 € sur le livret A

52 537,29 € sur le 2ème livret

1 146,00 € de chèques en cours d'encaissement

Le **bilan** explique la différence entre résultat et variation de trésorerie :

D'une part, certains produits ne sont pas encore encaissés au 31 août 2016. Ce sont essentiellement les créances sur les clubs (affiliations à la ligue, engagements des équipes au championnat du Béarn) soit 1 972,00 € et la subvention CNDS pour l'emploi de Conseiller en développement 5 000 €.

D'autre part, certaines charges ne sont pas encore décaissées au 31 août 2016. Ce sont essentiellement les dettes liées aux salaires : cotisations sociales de juillet et août 2016, et salaires nets du mois d'août 2016 soit 5 992,09 €.

Présentation du Budget Prévisionnel qui est adopté, par la suite, à l'unanimité.

Présentation de l'évolution de la Fiche conditions financières avec augmentation des tarifs d'engagement des équipes de poussins à juniors ainsi que des frais de déplacement du Conseiller en Développement, adoptée, par la suite, à l'unanimité.

Questions diverses :

Joël Peyraube, de la pelote Lasseuboise, demande à la FFPB si les certificats médicaux de non contre-indications sont obligatoires tous les ans ou tous les 3 ans suite à la réforme ?

Lilou Etcheverria, Président de la FFPB, indique que les statuts de la FFPB n'ont pas évolué dans ce sens et qu'il n'est pas favorable à augmenter la durée du certificat face à la violence que représente notre sport.

Les Interventions

Christelle Haissaguerre, représentante du Conseil Départemental 64, note les inquiétudes des dirigeants de clubs quant à la perte de jeunes et de féminines et précise que cette tendance n'est pas spécifique à la pelote basque mais fait face à l'augmentation de sollicitations proposées aux jeunes. Elle revient ensuite sur le travail de Valentin Birou, Conseiller en développement à la Ligue du Béarn dont le travail est remarqué et notamment l'implication envers les clubs, les centres de loisirs ainsi que les sports adaptés et souhaite que ce poste puisse être pérennisé au sein de Ligue du Béarn étant donné qu'il s'agit de la dernière année de subventions du Conseil Départemental.

Lilou Echeverria, Président de la FFPB, félicite le bilan financier présenté et la bonne tenue de la comptabilité.

Il félicite également la Ligue du Béarn pour l'augmentation du nombre de licenciés notamment dans les catégories de jeunes malgré le contexte actuel.

Il comprend et note la demande de Jean Laberdesque quant aux décalages des dates du calendrier fédéral et doit reboucler avec Jacques Destailac, Responsable de la Commission Sportive Générale à la FFPB afin d'y répondre.

Concernant la réintégration du xare au championnat du monde, il indique qu'il a fait venir le Président de la fédération internationale à l'AG de la FFPB et qu'il regrettait qu'aucune question ne lui soit posée sur ce sujet. Il précise néanmoins que ce dernier lui a promis des investissements (remboursements voyages, éducateurs...) afin de réintégrer le xare aux prochains championnats du monde.

Concernant la commission des juges arbitre, il revient sur les difficultés de la commission à la FFPB depuis la démission de Christian Lagourgue quant à la poursuite de ces activités et prend note de l'importance de cette commission dans le soutien de la commission des juges arbitres de la Ligue du Béarn.

Il revient et s'explique également sur les différents qu'il y eu entre la Ligue du Béarn et la FFPB sur le championnat de Cesta Punta qui a donné lieu à une évolution du règlement.

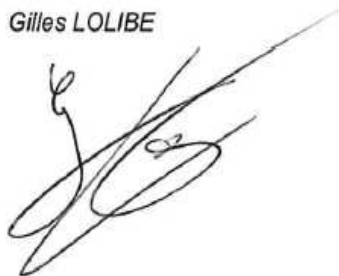
Mr Gilles Lolibé, Président de la Ligue du Béarn, remercie à nouveau les différents représentants de leur présence et clos l'AG ordinaire.

Fin de l'AG à 11h30.

Fait à Pau, le samedi 1^{er} Octobre 2016

*Le Président
générale*

Gilles LOLIBE



La Secrétaire

Morgane CHEVALIER

